

# Le Courrier de Balbec



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DE CABOURG

N° 35 – Deuxième trimestre 2009

Site internet : [blog.apic-cabourg.fr](http://blog.apic-cabourg.fr)

## L'EDITORIAL

Cette année, l'**Assemblée générale** de notre association aura lieu **le vendredi 7 août à 10 h** dans la Salle des fêtes de la Mairie. C'est une des premières dates d'assemblée de la saison d'été. Comme tous les ans, L'A.P.I.C. invite notre Maire, le Dr. Jean-Paul Henriet, ainsi que le Président de notre communauté de communes, M. Olivier Colin.

Venez nombreux car nous avons beaucoup de questions à poser à nos élus.

En voici quelques-unes.

Que devient le projet de la **Thalassothérapie** ?

L'implantation « au diable Vauvert » de la grande surface **Carrefour Market** est-elle judicieuse pour les Cabourgeais? Y aura-t-il une solution

de rechange pour toutes les personnes qui souhaitent faire leurs courses à pied, soit par commodité soit par souci environnemental ? Les associations disposeront-elles un jour d'une **salle polyvalente** intra muros ?

Quant à la **nouvelle organisation de la plage**, nous allons la découvrir au fil de nos activités, sorties et loisirs, sans oublier ceux de nos enfants et petits-enfants. Sachons d'ores et déjà que les locations de cabines et de matériels de plage sont dorénavant gérées directement par la Mairie (Etablissement de Bains, Plage de Cabourg au pied du Grand Hôtel, Tél. 02 31 91 27 00).

Et le **Tri sélectif**, ou en est-il ? Nous produisons toujours trop de déchets non recyclés ce qui sera de plus en plus douloureux pour notre portemonnaie de contribuable et néfaste pour notre qualité de vie.

En ce moment, nous enrichissons notre vocabulaire: collecte sélective en porte à porte, secteurs 1 et 2 ainsi que leurs plannings respectifs de ramassage, containers pour l'habitat vertical et sacs jaunes pour les autres etc.

Beaucoup d'habitants de maisons individuelles sont perplexes après avoir trouvé dans leur boîte aux lettres un avis de passage d'un « ambassadeur du tri », infructueux car daté d'un jour de semaine hors saison. Ils prennent alors connaissance de l'invitation de se présenter à la Mairie pendant des heures affectées à cette opération. Vivent les vacances car ce sera le moment de récupérer les précieux sacs jaunes ainsi que le «mémo» du tri et le nouveau calendrier de ramassage.

Quant aux habitants d'immeubles, leurs conseillers syndicaux sont invités à se rapprocher de « l'ambassadeur du tri » de la CCED. M.L. Herschtel

## LE BUDGET DE LA CCED

La Communauté de Communes de l'Estuaire de la Dives regroupe les communes de Dives sur Mer, Cabourg, Houlgate, Le Hôme-Varaville, Auberville et Gonnevillle sur Mer. Certaines compétences sont isolées dans des **budgets séparés** disposant chacun de **ressources spécifiques**.

## Le budget de l'assainissement

C'est le **plus gros budget** de la CCED. Il est financé par la **redevance payée sur les consommations d'eau**, soit 2,32 millions d'€ en 2008. En 2009, cette redevance a été fortement augmentée mais, dans le budget 2009, le montant 2008 a été reconduit car l'évaluation de cette recette est compliquée. En effet, les habitants sont susceptibles de modifier leur consommation d'eau.

Les dépenses de fonctionnement sont de 1,63 millions d'€. Il y a un important budget d'investissement. Une **nouvelle station d'épuration et des bassins tampons** sont en cours de construction. L'investissement correspondant s'est élevé à 5,57 millions d'€ en 2008 et 35,35 millions d'€ sont prévus dans le budget 2009. Il est pratiquement sûr qu'une partie de ces travaux ne sera faite qu'en 2010 et peut-être même en 2011. Cette opération bénéficie de subventions (11,61 millions d'€ prévus en 2009).

Pour financer ces travaux, il a fallu **emprunter**. Au 31 décembre 2008, la dette était de 5,15 millions d'€. Elle devrait s'accroître de nouveau de 14,59 millions d'€ pour atteindre 20 millions d'€ quand les travaux prévus seront réalisés.

## Le budget des ordures ménagères

C'est le deuxième budget en importance. Il est alimenté essentiellement par la **taxe des ordures ménagères** (3 millions d'€ prévus en 2009) et le produit de la déchetterie (0,2 millions d'€ en 2009).

Les **dépenses** de fonctionnement sont de 2,88 millions d'€ dont 0,95 millions de frais de personnel. Quand la CCED a repris les ordures ménagères, elle a du investir. Maintenant, elle est en phase de remboursement. La dette était de 1,97 millions d'€ au 31/12/2008 et elle devrait diminuer de 0,18 millions en 2009.

#### **Les budgets du port et de la zone d'activité**

En 2009, le **budget du port** représente 0,50 millions d'€ en fonctionnement et 0,83 millions en investissement. Pour le moment, ce budget n'est pas équilibré et il est prévu une subvention de 0,10 millions d'€ du budget général de la CCED en 2009, en attendant que le port soit utilisé en pleine capacité. Quant à la **zone d'activité**, son budget 2009 est de 0,80 millions d'€ en fonctionnement en 2009. Les recettes correspondent aux ventes de terrains (0,59 millions d'€ prévus en 2009).

#### **Le budget de la CCED**

Les autres activités communautaires sont regroupées dans le budget de la CCED proprement dit. Les **recettes**

sont la **taxe professionnelle** et des **versements de l'Etat** (dotation globale de fonctionnement et compensation pour les aménagements de la taxe professionnelle) : 1,66 millions d'€ en 2009. Mais la CCED ne gardera que 1,61 millions d'€ car elle reversera 2,84 millions d'€ aux six communes. Le montant de ce **versement** est déterminé en commission d'évaluation des charges selon l'évaluation faite à la création de la CCED au regard de ses compétences. En toute logique, ce versement évolue en intégrant les dépenses et les recettes des nouvelles compétences attribuées à la CCED.

Les **dépenses** de fonctionnement sont de 1,88 millions d'€ dont 0,95 millions d'€ de frais de personnel. Les investissements prévus s'élèvent à 1,63 millions d'€ dont le plus important concerne les **bureaux de la CCED** : 0,70 millions d'€ ; **L'endettement** était de 3,14 millions d'€ au 31 décembre 2008. Il devrait à peine progresser grâce à l'utilisation d'un excédent dégagé par la CCED en 2008 et au remboursement par l'Etat de la TVA sur les travaux.

#### **Equilibre des comptes**

Déduction faite des versements aux communes, les **recettes prévues** en 2009 s'élèvent à 8,78 millions d'€. Il s'y ajoute un excédent de 1,11 millions d'€ dégagé en 2008, preuve d'une gestion prudente.

Les **dépenses de fonctionnement** sont prévues à 8,27 millions d'€ dont 2,61 millions de dépenses de personnel. Dans le magazine « Estuaire de la Dives », le montant indiqué est de 12,6 millions mais il inclut le reversement de la taxe professionnelle aux communes et les investissements financés par l'excédent du budget de fonctionnement.

Les **investissements** s'élèveront à 37,80 millions d'€. Dans le magazine « estuaire de la Dives », le montant indiqué est de 46 millions mais il inclut des opérations comptables supplémentaires.

Il faudra rembourser 0,83 millions d'€ sur les emprunts des années précédentes. La **dette** qui s'élevait à 10 millions d'€ au 31 décembre 2008, devrait atteindre 24,5 millions à la fin des travaux prévus dans le budget 2009. A titre de comparaison, la dette de la ville de Cabourg est stabilisée à 13,5 millions d'€. Les **frais financiers** prévus en 2009 sont de 0,77 millions d'€ soit 5,15% d'un en-cours moyen de 15 millions.

La CCED fait souvent savoir qu' «elle ne coûte rien aux habitants de Cabourg » car seule la taxe professionnelle entre dans ses recettes. Cette affirmation est à prendre avec beaucoup de prudence car il y a des « vases communicants ». Pour prendre un exemple : à la suite de la création de

la CCED, la taxe des ordures ménagères à Cabourg est passée de 4,23% en 2000 à 9,48% maintenant.

Christian Valin

**Des adhérents nous écrivent** car n'habitant pas au centre pourvu de **distributeurs** « Toutounet », ils souhaitent leur installation dans leurs quartiers, afin de soutenir l'effort de salubrité des promeneurs amis des chiens et de trottoirs propres.

**Anecdote** – Le samedi 27 juin au petit matin, avenue du Commandant Touchard (à l'angle de l'avenue des Platanes), une bouteille ayant été brisée au cours de la nuit, des débris de verre étaient répandus sur le muret de clôture de propriété, le trottoir et le caniveau.

Le service d'accueil de la Mairie a été informée, en raison de la fermeture hebdomadaire des services techniques. Mais le message n'est sans doute pas passé car...dix jours plus tard, les débris de verre étaient toujours là.

Sachant que souvent les bambins reviennent de la plage pieds nus, que faire d'autre que balayer une fois de plus pour les préserver ?

Toutefois, y aurait-il une meilleure procédure d'information des services compétents pour réparer plus vite les dégâts des incivilités qui se développent, au grand découragement

des Cabourgeois qui voudraient rester  
fiers de leur ville ? S.B.

**Quelques dates à retenir - Lundi 27  
juillet** : Les toiles de Mer – animation qui  
consiste à peindre en bord de mer.  
Promenade Marcel Proust. **Mercredi 12  
août** : Salon du livre. Grand Casino.  
**Samedi 22 août** : Dîner sur la digue.  
Promenade Marcel Proust.

**Le Courrier de Balbec**

**B.P. 69 - 14390 Cabourg**

**N°ISSN : 1283-9299**

**Directrice de publication : M.L.Herschtel**

**Comité de rédaction : Membres du C.A.**

**Rédaction du N° 35 terminée le 7/7/09**